Formulaire d'inscription

Écrire en lettres moulées S.V.P.

Nom des	parents (tuteurs ou parents adoptifs) :
Adresse :	
Ville :	
Code pos	tal :
Téléphon	e (jour) :
Téléphon	e (soir) :
Courriel:	
Le demar	ndeur est :
Propri	étaireCopropriétaireLocataire
Prénom e	et nom de l'enfant :
Date de r	naissance (ou d'adoption) :
	s essences d'arbres : vos préférences dans l'ordre (1 à 5). Érable Chêne Tilleul Amélanchier Pommetier
mentionna que je ma résidence donné pou enfant.	igné(e), déclare que les renseignements és dans la présente demande sont exacts et lengage à planter, sur le terrain de ma à Mont-Saint-Hilaire, l'arbre qui me sera ur souligner la naissance ou l'adoption de mor e du demandeur :
Date :	
Section r	éservée à la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Demande	e reçue le :

Pour plus d'information

Ville de Mont-Saint-Hilaire

100, rue du Centre-Civique Mont-Saint-Hilaire QC J3H 3M8 Tél. : 450 467-2854, poste 2283 parcs@villemsh.ca www.villemsh.ca Aux familles de Mont-Saint-Hilaire

PROGRAMME





pour un nouvel enfant

« En harmonie, l'arbre et l'enfant grandiront, s'épanouiront à la vie et prendront racine, chacun à leur rythme, au fil du temps, dans leur environnement... »





Un arbre pour un nouvel enfant

La Ville de Mont-Saint-Hilaire est heureuse de souligner la **naissance** des enfants dans la communauté hilairemontaise par la donation d'un arbre.

Conformément aux orientations de sa Politique de l'arbre, la Ville **offre gracieusement** aux parents de nouveau-nés de Mont-Saint-Hilaire un choix de cinq essences d'arbres, soit l'érable, le chêne et le tilleul et, pour accommoder les résidents qui ont un terrain de moins grande superficie, l'amélanchier et le pommetier sont également offerts.

D'une valeur de plus de 100 \$, cette offre comprend également un tuteur, du paillis et une garantie d'un an de l'arbre (valide si entretien adéquat).

En plantant cet arbre sur le terrain de leur résidence, les parents de nouveau-nés contribueront à **préserver** et à **améliorer** le patrimoine naturel exceptionnel de Mont-Saint-Hilaire!



Offrons aux enfants d'aujourd'hui et de demain un avenir plus vert!





Qui est admissible au programme?

Pour **bénéficier** du programme, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Être résident de Mont-Saint-Hilaire (propriétaire, copropriétaire ou locataire);
- Être le parent biologique ou adoptif d'un enfant âgé de moins de 12 mois;
- Être en mesure d'effectuer la plantation de l'arbre sur le terrain de votre résidence (sans empiéter sur l'emprise de la rue).



Comment s'inscrire?

Faire parvenir par courriel, par la poste ou en personne :

- le formulaire d'inscription complété;
- une preuve de résidence
- et le certificat de naissance de votre enfant.
- Par courriel à parcs@villemsh.ca.
- Par la poste à :
 Ville de Mont-Saint-Hilaire
 Garage municipal
 901, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 Mont-Saint-Hilaire, Québec
 J3H 6H7
- En personne à la réception du garage municipal. Il est aussi possible de déposer les documents à l'un des comptoirs d'accueil des bâtiments municipaux (hôtel de ville, Centre aquatique, Bibliothèque Armand-Cardinal ou Pavillon Jordi-Bonet).
- Inscrivez-vous avant :

le 1^{er} septembre de l'année en cours (distribution prévue à la mi-octobre);

Dans le cas où vous êtes locataire d'une propriété ou copropriétaire, le propriétaire ou le syndicat doit fournir à la Ville une lettre d'engagement garantissant la plantation de l'arbre sur le terrain où vous habitez.

Votre demande sera traitée par la Ville et la **livraison** sera assurée par le fournisseur directement à votre domicile.